

## COMMISSION **LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES**

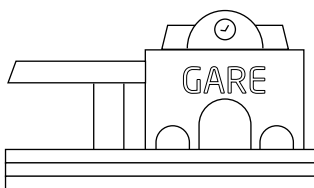


# INFLUER SUR UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE EN PLEINE ACCÉLÉRATION

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Élodie Gueneuc, AGIR 2. Valérie Beaudouin, UTP 3. François-Xavier Perin, RATP 4. Dominique Montlaur, Tisséo 5. Barbara Milia, RATP 6. Guillaume Brisset, Transdev 7. Faustine Burnichon, UTP 8. Anne Gueniot, SNCF Mobilités 9. Isabelle Balestra, Keolis 10. Isabelle Hazard, SNCF Réseau 11. Fatma Rahil, SNCF 12. Laurent Mazille, Transdev 13. Nicolas Blain, RATP 14. Laurent Bougard, Transdev 15. Jean-Yves Lhomme, Euro Cargo Rail 16. Marie-Charlotte Perfumo, Thello 17. François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel 18. Annabelle Huet, UTP 19. Nelson de Pessemier, UTP 20. John-David Nahon, RATP 21. Alexander Ernert, Euro Cargo Rail  
**Ne figurent pas sur la photo :** Hervé Beccaria, RTM; Laure Boulard, RATP Dev; Médina Bouseksou, SNCF; Gautier Brodeo, RATP; Claude Faucher, UTP; Dominique Fèvre, UTP; Joaquim Godde, LISEA; Adam Janik, SNCF; Philippe Jausserand, LISEA; Anne Lambert, Thalys; Julien Laurent, RATP; François Moulin, Vectalia; Aurélie Pessot, Eurostar; Renaud Thillaye, Eurostar

Au niveau européen comme au plan national, l'activité législative a connu un rythme très soutenu en 2018. La fin de leurs mandats approchant, les eurodéputés et la Commission européenne ont finalisé nombre de dossiers. En France, la volonté gouvernementale s'est caractérisée par une accélération sur des sujets à forts enjeux pour le secteur.



**A**vant la fin de la mandature, les institutions européennes ont intensifié leurs travaux pour boucler leurs dossiers, dont plusieurs impactent le secteur. Après trois ans de négociation, le Parlement et le Conseil européens ont ainsi adopté la directive « Accessibilité aux produits et services ». Grâce à différentes actions d'influence

menées directement par l'UTP et *via* l'UITP<sup>(1)</sup>, ce texte prend désormais en compte les contraintes des transports publics.

**S'INVESTIR DANS UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE EUROPÉENNE TRÈS DENSE**

Les institutions européennes sont aussi allées très vite sur la refonte de la directive « Open Data »<sup>(2)</sup>, adoptée en neuf

« VEILLER AU MAINTIEN  
D'UNE CERTAINE  
ÉQUITÉ ENTRE LES  
DIFFÉRENTS MODES  
DE TRANSPORT »



2 QUESTIONS À **FRANÇOIS-XAVIER PERIN**, président  
de la commission **Législation et Affaires européennes**,  
administrateur RATP Dev

**À la suite des lois NOTRe et MAPTAM, la loi d'orientation des mobilités devrait continuer à modifier la gouvernance du transport public. Comment travaillez-vous sur le sujet ?**

Cette loi modifie, en effet, non seulement l'organisation des transports publics, mais fixe également un cadre *a minima* des nouvelles mobilités. La Commission est mobilisée pour veiller à une articulation cohérente

des textes et de l'organisation des transports publics entre autorités organisatrices de la mobilité et au maintien d'une certaine équité entre les différents modes de transport.

**Quels sont les enjeux des élections européennes et du renouvellement des commissaires européens ?**

L'affaiblissement des partis traditionnels, la montée

conséquente des populismes et le Brexit pourraient rebattre les cartes au Parlement européen. Il est difficile d'anticiper les orientations qui seront adoptées par la prochaine mandature. Par ailleurs, au niveau de la Commission européenne, nous espérons la nomination d'un vice-président dont les compétences rassembleront à la fois les questions énergétiques, environnementales et le transport.

mois... un record à l'échelle du temps européen. En dépit d'un lobbying soutenu et de l'union de toutes les associations nationales et européennes du transport, la voix du secteur a été brouillée par la complexité du sujet et du dogmatisme qui l'entoure. Si le champ de la directive n'a pas été modifié, l'UTP a toutefois obtenu une meilleure prise en compte des spécificités sectorielles.

En 2018, le Parlement européen s'est aussi mobilisé sur la refonte du règlement sur les droits des passagers ferroviaires et la libéralisation des services par autobus et autocar. Sur le premier texte, les obligations des entreprises ferroviaires, y compris pour les billets vendus avec correspondances, ont été renforcées et ce, malgré l'action de l'UTP.

Concernant le second, l'UTP a obtenu des avancées notables, notamment sur la protection des contrats de service public dans le transport urbain et la réintroduction de l'obligation d'établissement des transporteurs étrangers.

**S'IMPLIQUER DANS L'ACTIVITÉ LÉGISLATIVE EN FRANCE**

Au niveau national, la commission Législation et Affaires européennes s'est fortement investie, aux côtés de la commission Système ferroviaire, sur la loi pour un nouveau

pacte ferroviaire, texte qui a dominé l'actualité législative du secteur en 2018.

Parallèlement, l'UTP s'est beaucoup impliquée dans la loi relative au secret des affaires et a convaincu les parties prenantes de la pertinence de ses amendements pour renforcer la protection en la matière : une disposition fondamentale à l'heure de l'ouverture des données. Dans le cadre de la mise en œuvre des obligations des représentants d'intérêts et du registre de transparence de la HATVP <sup>(3)</sup>, l'UTP a aussi réussi à reporter de trois ans l'obligation de déclaration des relations avec les collectivités territoriales. La forte actualité législative en France et les scrutins européens augurent d'un agenda bien rempli pour cette Commission dans les mois à venir. ○

(1) *Union internationale des transports publics.*

(2) *Nouveau nom donné à la directive Public Sector Information, dite directive « PSI ».*

(3) *Haute autorité pour la transparence de la vie publique.*

9 mois

UN TEMPS RECORD POUR L'ADOPTION  
DE LA REFONTE DE LA DIRECTIVE « PSI »,  
SUR L'OUVREMENT DES DONNÉES PUBLIQUES.